

ont été supprimées. Les lignes d'énergie électrique ont été la plus grande cause de brouillage (39 p. 100 du total). En plus de repérer le brouillage, la Direction donne aussi des conseils techniques aux manufacturiers d'appareils électriques afin de réduire à un niveau acceptable le brouillage produit par ces appareils.

Les modifications récemment apportées à la loi sur la radio défendent de vendre des appareils électriques causant du bruit radiophonique (brouillage) qui dépasse certaines normes. On est à établir les normes applicables à chaque genre d'appareils.

Une autre modification récente de la loi exempte certains appareils de transmission et de réception sur basse fréquence dont le genre a été approuvé par le Ministère. Tel est le cas d'un certain nombre de genres de portes de garage à contrôle hertzien. Un permis de station de radio n'est donc pas requis dans leur cas.

Recettes de la radio.—Les prescriptions relatives à la reddition et au paiement des comptes internationaux sont contenues dans la Convention internationale sur les télécommunications et les règlements qui y sont annexés. Les sources de recettes comprennent les messages de navires commerciaux et les messages échangés entre stations par l'entremise des stations sur terre et sur navire du ministère, les radiotélégrammes qu'échangent des navires étrangers par l'entremise de stations côtières du Canada, le trafic commercial privé qui passe par les stations de radio des voies aériennes du ministère, et les services rendus par ces stations de radio aux aéronefs des lignes aériennes privées. Durant l'année terminée le 31 mars 1958, les messages transmis par les stations radiomaritimes (135,200 radiotélégrammes entre navire et terre, 71,963 messages entre points fixes et 25,960 conversations radiotéléphoniques sur circuit duplex) ont rapporté des recettes brutes de \$449,792. Les messages air-sol et les services de transmission assurés par les stations aéronautiques ont rapporté \$582,824.

8.—Recettes de la radio allant au ministère des Transports, année terminée le 31 mars 1958

Stations	Recettes	Stations	Recettes
	\$		\$
Stations maritimes		Autres recettes de la radio—fin	
Messages commerciaux privés et appels radiophoniques duplex.....	275,894	Licences (sauf celles des stations commerciales privées).....	380,146
Primes.....	7,723	Loyers.....	269,461
Stations aéronautiques		Divers.....	44,790
Services air-sol et de transmission.....	552,817	Total.....	1,534,511
Autres recettes de la radio		Licences délivrées aux stations commerciales privées.....	443,050
Droits d'examen (certificat de radiotélégraphiste).....	3,680		

Services de radio.—La présente sous-section décrit les services de la Direction des télécommunications du ministère des Transports comme aide à la navigation maritime et aérienne et à la communication radiophonique de renseignements météorologiques. On peut obtenir des détails à ce sujet en s'informant auprès du ministère des Transports à Ottawa.

Aides radio à la navigation maritime.—Les aides radio à la navigation maritime sont assurés à 4,000 navires canadiens munis d'appareils et à presque autant de navires étrangers utilisant les eaux canadiennes. Elles assurent un service de sécurité et de communication aux navires de la côte est et ouest, des Grands lacs, du fleuve et du golfe Saint-Laurent, et de la baie et du détroit d'Hudson.

Les stations radio côtières assurent aux bateaux en mer la garde de la sécurité et des communications, et radiodiffusent régulièrement des bulletins météorologiques, des avis de tempête et de danger à la navigation. Les stations transmettent les communications soit par radiotélégrammes, soit par radiotéléphones, soit par les deux, et plusieurs d'entre